AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°202300605 en date du 27/10/2023, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges concernant la suppression du PAPAG, la création d'une OAP route de Toulouse et la modification des règlements écrits et graphiques.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du lundi 4 décembre 2023 au lundi 18 décembre 2023 inclus soit pendant 15 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Rémi CARCAUD, Directeur de la SAFER Marche Limousin, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 18 octobre 2023.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public dans les locaux de la mairie de Limoges situés au **31 avenue Baudin, 87000 Limoges** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00) et au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Limoges (http://www.limoges.fr), et de Limoges Métropole (http:/www.limoges-metropole.fr/, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Limoges (locaux situés au **31 avenue Baudin**) et au siège de Limoges Métropole cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Limoges (Hôtel de ville, 1 square Jacques Chirac, 87031 Limoges).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

enquete-m4-limoges@limoges-metropole.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Limoges :

- **Le lundi 4 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 13 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 18 décembre 2023 de 14h00 à 17h00**

DÉCISIONS POUVANT ETRE ADOPTÉES AU TERME DE l'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges par Limoges Métropole.